



Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 Décembre 2018

Approbation de la fusion-absorption de TASLIF S.A par SALAFIN S.A

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SALAFIN, réunie le lundi 31 décembre 2018 à 16h30 à son siège social à Casablanca, a approuvé la fusion par voie d'absorption de la société TASLIF S.A (TASLIF) par la société SALAFIN S.A (SALAFIN).

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris acte de la levée des conditions suspensives auxquelles était soumise la fusion, à savoir (i) l'obtention de l'agrément de la fusion par Bank Al-Maghrib, (ii) le visa sur la note d'information délivré par l'AMMC en date du 17 décembre 2018, (iii) l'avis d'approbation de la Bourse de Casablanca et (iv) l'approbation de ladite fusion par l'assemblée générale extraordinaire de TASLIF tenue le 31 Décembre 2018, a constaté que la fusion susvisée est devenue définitive.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, en conséquence, d'augmenter le capital social de SALAFIN d'un montant de 55.057.700 dirhams pour le porter de 239.449.700 dirhams à 294.507.400 dirhams, par émission de 550.577 actions nouvelles attribuées aux actionnaires de TASLIF (d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune), à raison d'une parité d'échange de 1 action SALAFIN pour 39 actions TASLIF.

L'assemblée générale extraordinaire de SALAFIN a décidé, corrélativement à la fusion, de procéder à la modification de l'article 6 (Capital social) des statuts de SALAFIN, et ce afin de refléter l'augmentation du capital social de la société.

L'assemblée générale extraordinaire a également décidé de modifier l'article 3 (Objet) des statuts de SALAFIN portant sur la réalisation des opérations de location avec option d'achat (LOA).

La fusion permet de concrétiser le rapprochement stratégique entre les deux sociétés opérant dans le secteur du crédit à la consommation, la mutualisation de leurs ressources et le partage du savoir-faire de leurs équipes.